

Compte rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2024

Etaient : Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Danielle DE VRIEZE, Patrick COUSTENOBLE, Véronique KROLL, Eric HOURIEZ, Annie LUNG, Anita WARHEM, Marie-Line BRIEF, Brigitte LECLERCQ, Isabelle DISSAUX, Stéphane ACHTE, Stéphanie LESCROART, Julien MARTEL, Jérôme BOURGY, Antoine LECLERCQ, Isabelle GYLBERT, Vanessa HAUDIQUET, Cédric LERNON.

Absents excusés : Jean-Paul HAULTCOEUR (pouvoir à Véronique KROLL), Danielle DE VRIEZE (pouvoir à Patrick COUSTENOBLE), Isabelle DISSAUX (pouvoir à Eric HOURIEZ), Marie-Line BRIEF (pouvoir à Anita WARHEM), Jérôme BOURGY (pouvoir à Antoine LECLERCQ), Annie LUNG, Cédric LERNON.

Absente : Vanessa HAUDIQUET

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 22 mai 2024

Concernant les pouvoirs, les absents et les excusés, des informations sont absentes du compte rendu.

Suite à l'intervention d'Annie Lung qui souhaite avoir un accès du Roselier vers la boulangerie et indique que ce projet était inscrit dans le cahier des charges, il est précisé qu'aucun piétonnier n'était indiqué au permis d'aménager.

2) Création d'un poste d'adjoint technique principal

Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail, et comme indiqué lors du vote du budget, il est proposé de créer un poste supplémentaire dans les services techniques.

Le recrutement est en cours, des contacts avancés ont été pris avec un adjoint technique principal de 2^{ème} classe qui intégrerait les services techniques par voie de mutation.

Proposition : créer le poste à compter du 1^{er} septembre 2024. 16 voix pour.

3) Création d'un poste d'ATSEM et suppression d'un poste d'ATSEM principal

En vue de la prochaine rentrée scolaire, le recrutement d'une ATSEM est également en cours.

Au vu des contacts, la future employée recrutée n'est pas éligible au grade d'ATSEM principale de 2^{ème} classe.

Proposition : supprimer le poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et créer un poste d'ATSEM à compter du 30 août 2024 (pré-rentrée). 16 voix pour.

4) Cadeau offert aux élèves entrant au collège

Il est de tradition d'offrir un cadeau aux écoliers qui entrent au collège. Depuis, quelques années, le dictionnaire a été remplacé par une calculatrice.

La trésorerie d'Armentières demande que cela soit validé par une délibération. 16 voix pour.

5) Avis de la commune sur les zones à faible émission mobilité (ZFE-M)

Les communes sont invitées à rendre un avis sur les ZFE mobilité, à la demande de la MEL (projet de délibération joint à la convocation).

Un nombre important de dérogation ont été mises en place.

Le conseil vote pour à l'unanimité, avec demande des ajouts suivants :

Prolonger la carte gratuite PASS-PASS pour les statuts d'étudiant et avoir une dérogation pour les TPE et PME.

6) Débat sur les orientations du règlement local sur la publicité

En date du 19 décembre 2019, la MEL a approuvé son premier Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). Ce règlement, qui est entré en vigueur sur 85 communes le 18 juin 2020, permet de réglementer l'affichage extérieur (publicités, enseignes et préenseignes) sur le territoire métropolitain. Avec l'intégration des communes de la CCW et de la CCHD le RLPi doit être révisé.

Aubers sera très peu impacté par ce nouveau règlement. Il est à noter que le pouvoir du maire se fera à posteriori. Pas de vote.

7) Convention avec le CDG59 concernant la prestation indemnisation chômage

Suite à une rupture conventionnelle, la commune va être amenée à verser des allocations de retour à l'emploi. Le calcul des montants à verser est complexe, et France Travail n'est visiblement pas en mesure de le communiquer. Le CDG propose une convention pour assurer cette prestation (délibération et projet de convention joints à la convocation).

Le montant dû par la mairie pour cette convention sera de l'ordre de 200 à 250€. 16 voix pour.

8) Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs

Les communes ont la possibilité d'accorder aux jeunes agriculteurs (jusqu'à 41 ans) un dégrèvement partiel de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pour faciliter les reprises d'exploitations. Une délibération doit être votée avant le 1^{er} octobre 2024 pour une application à compter de 2025. Ce dégrèvement ne peut concerner que les jeunes agriculteurs qui ont sollicité des aides nationales à l'installation. 16 voix pour.

9) Vote de crédits d'investissement

Proposition de décision modificative :

Acquisition d'un destructeur de documents : 600 €

Acquisition d'un ordinateur portable pour l'école du Bois Leval : 680 € (licence Microsoft incluse)

Ces crédits sont financés par une réduction des crédits prévus au budget pour les travaux de rénovation de la ferme Leclercq (- 1 280 €). 16 voix pour.

10) convention avec 30 millions d'amis pour la mise en place d'une campagne de stérilisation des chats errants

La commune est confrontée à un sérieux problème de chats errants. Les contacts pris avec le Syndicat de la Fourrière n'ont pas été satisfaisants. 30 millions d'Amis est susceptible d'intervenir, sur convention, à des conditions financières plus favorables (30 millions d'amis participe à hauteur du budget alloué par la commune).

A ce jour, nous n'avons plus de nouvelle du « syndicat intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs » auquel nous adhérons. 16 voix pour.

11) Questions et informations diverses.

- a) Virements de crédits : depuis le passage au plan comptable M 57, et conformément à ce qui a été acté lors du vote du budget, le Maire a la faculté d'opérer des virements de crédits dans chaque section du budget. Le Conseil Municipal doit en être informé lors de la réunion qui suit.

2 virements ont été effectués pour :

- Le remplacement de la machine à laver à l'école du Bois Leval : 800 €
 - L'acquisition d'un sèche-linge également à l'école du Bois Leval : 400 €
- Ces dépenses nouvelles ont été financées par une réduction des crédits sur l'opération de rénovation de la ferme Leclercq. Pas de vote.

b) Foulées des Weppes

Dimanche 7 juillet, 16ème édition des foulées des Weppes avec une nouvelle organisation. L'association retenue est « pour le sourire de Jeanne ». Plus de 550 inscrits seront sur la ligne de départ des courses enfants, adultes et de la marche. Différentes animations sont prévues.

Une réflexion est en cours sur l'avenir des foulées en concertation avec Fromelles, Le Maisnil et Radinghem en Weppes.

c) Mercredis récréatifs

Un sondage dans les écoles a été réalisé afin de connaître les familles intéressées. Plus de 40 familles ont répondu positivement.

La commune de Fromelles a déjà mis en place ces mercredis récréatif et des places restent disponibles. Ces familles vont être dirigées vers Fromelles avec une participation de la mairie à hauteur de 10 à 15 € par enfant.

d) Tarifification des repas scolaires

Lys restauration augmente ses tarifs de cantine pour l'année scolaire 2024/2025.

Le repas passe de 3.22 à 3.31€, ce qui fait une augmentation de 2.8%

Le coût du personnel mis à disposition passe de 1 706.63 à 1 811.25 €, ce qui fait une augmentation de 6.1%

La Mairie prendra à sa charge cette augmentation l'année.

Le secrétaire de séance,
Eric HOURIEZ.

Les membres du Conseil Municipal,

Alain LECLERCQ

Jean-Paul HAULTCOEUR
(pouvoir à Véronique KROLL)

Danielle DE VRIEZE
(pouvoir à Patrick COUSTENOBLE)

Patrick COUSTENOBLE

Véronique KROLL

Eric HOURIEZ

Annie LUNG

Anita WARHEM

Marie-Line BRIEF
(pouvoir à Anita WARHEM)

Brigitte LECLERCQ

Isabelle DISSAUX
(pouvoir à Eric HOURIEZ)

Stéphane ACHTE

Stéphanie LESCROART

Julien MARTEL

Jérôme BOURGY
(pouvoir à Antoine LECLERCQ)

Antoine LECLERCQ

Isabelle GYLBERT

Vanessa HAUDIQUET
(absente)

Cédric LERNON
(excusé)